

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil de jour de l'enfance

La FRAJE craint les conséquences en cas d'acceptation de l'initiative des 12 %

En vue de la votation cantonale du 27 septembre, le Bureau de la Faîtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAJE) se rallie à la position de l'UCV et s'inquiète des effets d'une éventuelle acceptation de l'initiative populaire des 12 % pour les finances communales. Sans contester l'objectif d'alléger la fiscalité, il craint qu'une perte de 272 millions de francs par an ne contraigne le Canton à de nouvelles économies dans l'accueil de jour, alors que de nombreuses familles se trouvent encore sans solutions de prise en charge pré ou parascolaire pour leurs enfants.

Les communes et les réseaux en première ligne

Les communes et les parents financent ensemble près de 75 % de l'accueil de jour. Le Canton, avec 100 millions de francs par an versés à la FAJE, assume environ 13 % du financement total. Chaque franc qu'il en retire retombe donc sur des financeurs qui en portent déjà les trois quarts. Ce recul toucherait d'abord les réseaux, puis les communes, qui couvrent leurs déficits. Si l'initiative n'affecte pas directement les recettes communales, la brochure officielle de votation admet elle-même que des reports de charges ne peuvent être exclus. Contraints de combler le vide, communes et réseaux devraient donc choisir entre augmenter l'impôt communal, reporter les coûts sur les parents ou réduire l'offre d'accueil, un choix qu'aucune commune ne souhaite faire.

Un contexte budgétaire déjà sous haute tension

Pour rappel, le secteur de l'accueil de jour sort d'une année 2026 difficile, marquée par une réduction de la contribution cantonale de 25 % à 23 % de la masse salariale éducative, soit près de 10 millions en moins. La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants), qui ne peut plus compenser cette baisse sur ses réserves, a d'ores et déjà annoncé une réduction de sa contribution aux réseaux dès 2028 ainsi qu'un non-renouvellement des aides à la pierre et au démarrage.

Si le Budget cantonal 2027 présenté cette semaine ne semble pas prévoir de coupes dans le secteur de l'accueil de jour, le Conseil d'État estime que l'initiative rendrait inévitables des réductions de prestations dès 2027. Ces dernières pourraient à nouveau toucher le secteur et ainsi aggraver la pénurie de personnel, réduire la qualité de l'accueil ou geler des créations de places. Ces conséquences éloigneraient encore l'objectif d'un accueil accessible à toutes et tous, dans un contexte où de nombreuses familles vaudoises restent aujourd'hui sans solution de prise en charge préscolaire ou parascolaire.

L'acceptation de l'initiative fragiliserait donc un dispositif que le Canton, les communes et les employeurs ont construit ensemble, pilier essentiel de l'égalité des chances et de l'économie vaudoise. À l'instar de l'UCV, le Bureau de la FRAJE espère un refus de l'initiative des 12 % le 27 septembre, pour protéger un financement pérenne et équitable de l'accueil de jour.

Lausanne, le 16 septembre 2026.

RENSEIGNEMENTS

Laurie Willommet, Présidente de la FRAJE, 079 688 82 42, laurie.willommet@vevey.ch.

Fabio Lecci, Membre du Bureau de la FRAJE, 078 609 02 32, fabio.lecci@rennaz.ch.